

Motion

(art. 61b du règlement du conseil communal)

Nous souhaitons que la Municipalité analyse et fasse les propositions de modifications réglementaires nécessaires afin d'assurer le déneigement et le salage de tous les chemins et trottoirs de la commune de Crissier.

Développement

Nous souhaitons que la Municipalité analyse et fasse les propositions de modifications réglementaires nécessaires afin d'assurer le déneigement et le salage de tous les chemins et trottoirs de la commune de Crissier, ceci pour assurer la sécurité de tous les habitants de la commune.

Les chemins privés sont en effet également utilisés par des locataires, des visiteurs, des passants, des livreurs, les camions de ramassage des déchets, de la poste et des véhicules prioritaires (ambulance, police, pompiers, service médical, etc).

Nous souhaitons que tous les citoyens de la commune aient accès à leur domicile en toute sécurité malgré la présence de neige ou de glace.

Nous chargeons donc la Municipalité de nous proposer les modifications réglementaires nécessaires afin de lui donner la possibilité de déneiger également les chemins privés.

Crissier, le 20 février 2012

Au nom du groupe CDC

renvoi à la
municipalité pour
élaborer les propositions
→ (la) de de la



Michaël Buffat
Conseiller communal

